



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 mars 2024

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023  
BUDGET PRIMITIF 2024  
COMMUNE DE BIGNOUX**

**SUPPLÉMENT**



Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

## LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Municipal a souhaité lors de sa séance du 26 septembre 2023 expérimenter le Compte Financier Unique, celui-ci regroupe le compte de gestion et le compte administratif.

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité (les dépenses courantes : énergies, alimentation, personnel...).

- **La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux au sein de l'école, rénovation des bâtiments...).

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le budget de notre commune a été réfléchi avec le souhait de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré la conjoncture inflationniste, tout en préservant la capacité d'autofinancement et de maintenir quelques investissements nécessaires au développement de notre commune.

Chaque projet est étudié afin de réduire au maximum le recours à l'autofinancement, toutes les subventions sont mobilisées.

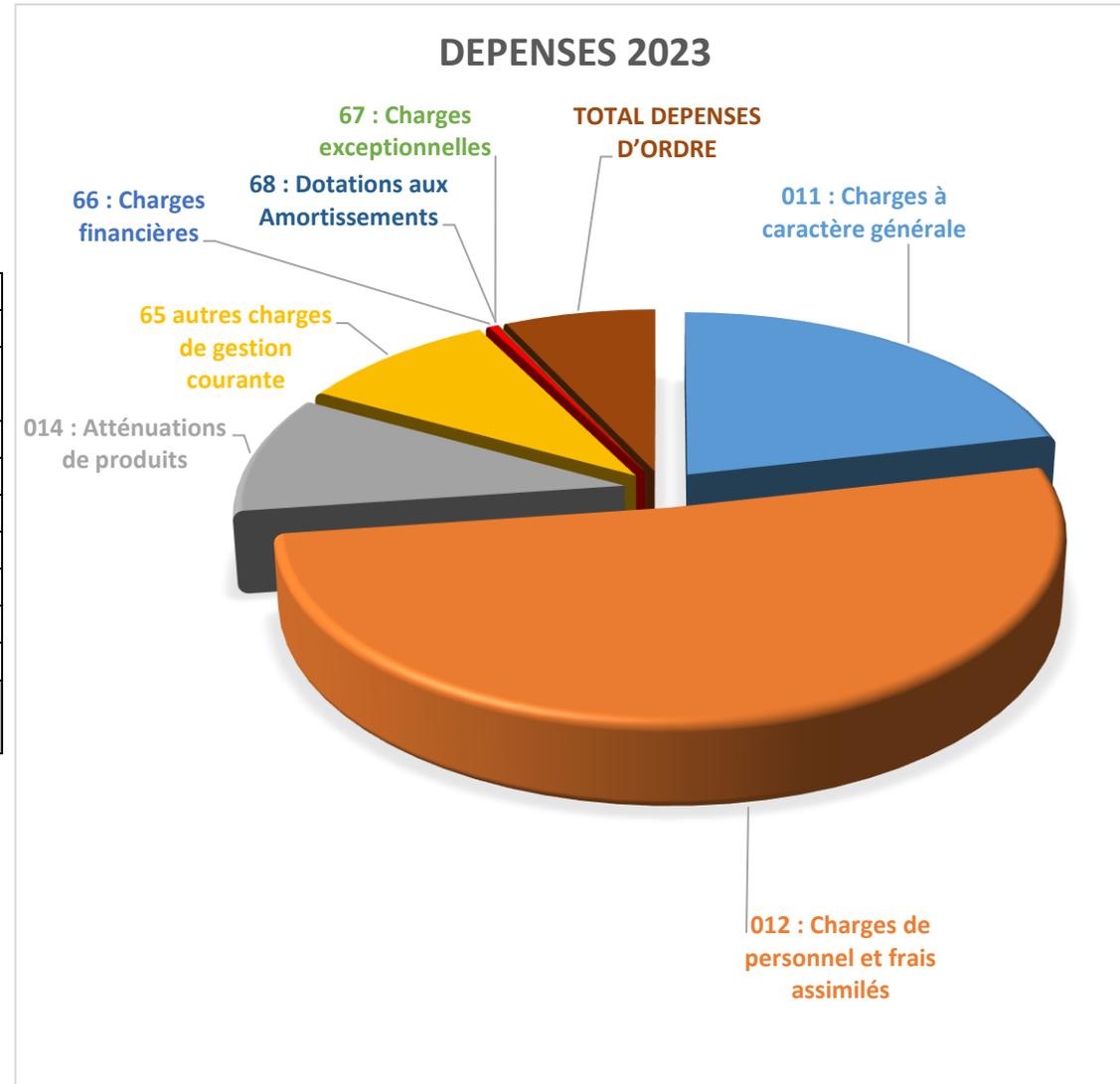


# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES 2023	
011 : Charges à caractère générale		166 242.95
012 : Charges de personnel et frais assimilés		397 416.74
014 : Atténuations de produits		78 914.00
65 autres charges de gestion courante		72 894.58
66 : Charges financières		3 187.94
67 : Charges exceptionnelles		400.00
68 : Dotations aux Amortissements		27.24
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>719 083.45</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>54 968.80</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>774 052.25</b>



## **Charges à caractère général :**

Elles correspondent à toutes les dépenses courantes de la commune :

- Maintenances,
- Fournitures administratives,
- Alimentation,
- Petites fournitures d'entretien,
- Fluides,
- Carburant,
- Frais postaux et de télécommunication...

## **★ Charges de personnel et frais assimilés :**

Les charges de personnel sont en hausse, en effet, depuis le départ en retraite en 2021 d'une agente de l'école, il a été très difficile de pallier à ce départ, le Conseil Municipal vient donc de prendre la décision de faire intervenir une société de nettoyage pour l'entretien des différents locaux de la commune.

- Le coût du Centre de gestion et de l'Envol pour les remplacements du personnel s'élève à 41 519.80€ pour l'année 2023.
- Les charges de personnel s'élèvent quant à elles à 355 896.86€, en hausse par rapport aux années précédentes, puisqu'elles intègrent les 41 519.80€ du Centre de gestion et de l'Envol.

## **★ Autres charges de gestion courante :**

Dans cette catégorie nous retrouvons essentiellement les indemnités des élus et les cotisations qui en découlent (72 894.58€) ; ainsi que les subventions octroyées aux associations (4 970€).

## **★ Charges financières :**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 3 187.94€. La commune rembourse 3 emprunts dont un prenant fin en décembre 2023, d'où une diminution du remboursement des intérêts.

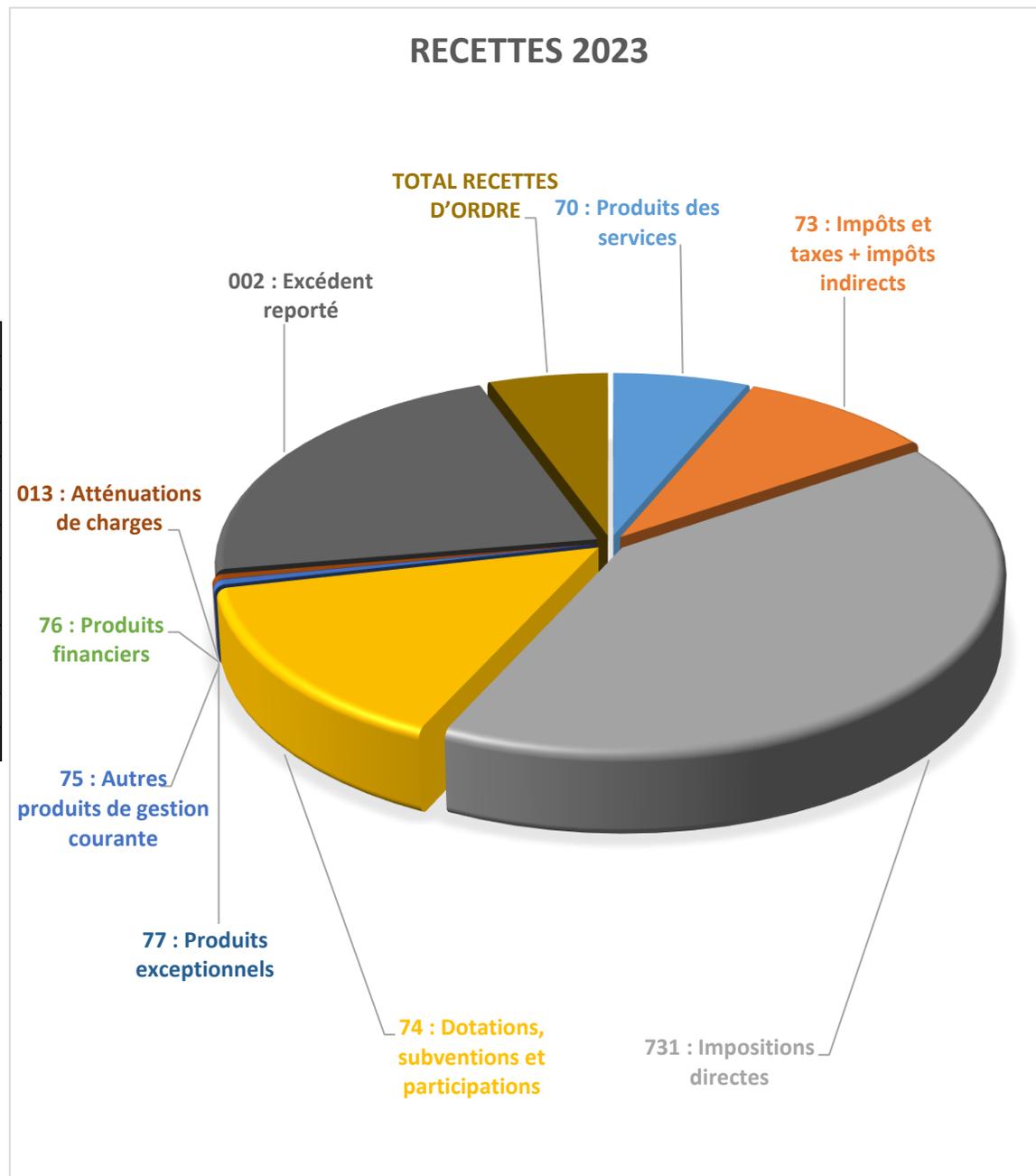
## **★ Opérations d'ordre :**

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 54 968.80€.



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES 2023
<b>70 : Produits des services</b>	70 379.10
<b>73 : Impôts et taxes + impôts indirects</b>	100 183.02
<b>731 : Impositions directes</b>	455 417.00
<b>74 : Dotations, subventions et participations</b>	159 175.51
<b>75 : Autres produits de gestion courante</b>	4 764.30
<b>76 : Produits financiers</b>	10.85
<b>77 : Produits exceptionnels</b>	286.75
<b>013 : Atténuations de charges</b>	4 751.78
<b>002 : Excédent reporté</b>	241 586.95
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 036 555.26</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>61 833.00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 098 388.26</b>



★ **Produits des services :**

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- Concession de cimetières
- Cantine
- Garderie ...

★ **Impôts et taxes :**

- Taxe foncière et habitation

★ **Dotations, subventions :**

- Dotations : 159 175.51€
- **TAP** : 50€ par élèves ont été perçu pour l'année 2023, soit une somme de 5 250€, cette somme a permis aux élèves de l'école de découvrir différentes activités tout au long de l'année.

★ **Produits exceptionnels :**

- L'atténuation de charges (chapitre 013) : Ces recettes proviennent essentiellement de remboursement de salaire de notre assurance statutaire, suite à des arrêts de maladie d'agents de la collectivité.



## SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

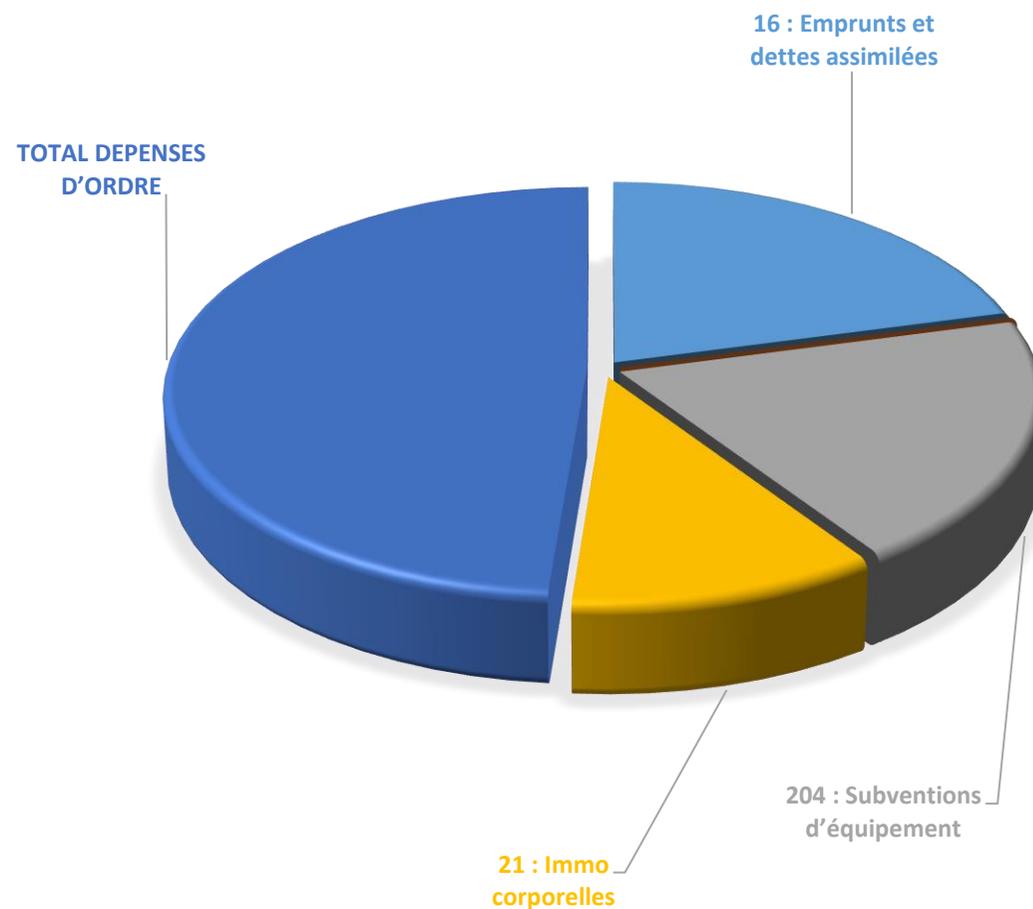
	DEPENSES 2023
16 : Emprunts et dettes assimilées	26 517.39
204 : Subventions d'équipement	24 864.00
21 : Immo corporelles	13 671.60
TOTAL DEPENSES REELLES HORS OPÉRATION	65 106.99
TOTAL DEPENSES OPÉRATIONS	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	61 833
TOTAL DEPENSES D'INVEST.	126 939.99

★ Emprunts remboursés :

Un prêt s'est arrêté en décembre 2023

★ Attribution de compensation : 11 403€

### DEPENSES 2023



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RECETTES 2023
<b>001 : Excédent reporté</b>	133 016.61
<b>10 : Dotations, fonds divers</b>	26 779.21
<b>13 : Subventions d'invest</b>	77 146.80
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>236 942.62</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>54 968.80</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>291 911.42</b>

Les recettes d'investissement comprenaient sur l'exercice 2023 :

Les recettes réelles :

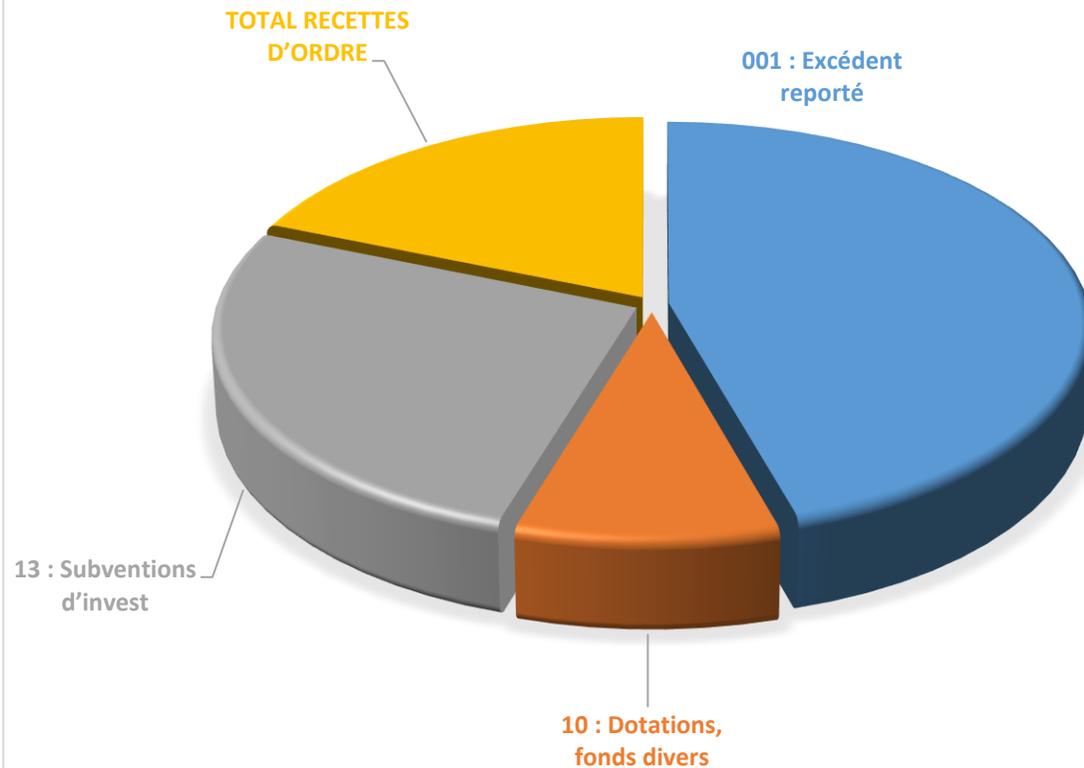
- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 10 072.13€
- La taxe d'aménagement : 16 707.08€

Les recettes d'ordre :

- Ce sont des écritures comptables liées aux amortissements qui s'élèvent à 54 968.80€



### RECETTES 2023



## RECAPITULATIF DU RESULTAT 2023

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente.

Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

Restes à réaliser (RAR) : Ce sont des dépenses ou recettes engagées non mandatées au 31 décembre, elles sont justifiées par des contrats, des devis, des marchés ou des bons de commande. L'évaluation correcte des RAR tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.



# BUDGET PRIMITIF 2024

## LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité (les dépenses courantes : énergies, alimentation, personnel...).

- **La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux au sein de l'école, rénovation des bâtiments...).



## Priorités du Budget

Comme tous les ans, le budget de notre commune a été réfléchi avec le souhait de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré la conjoncture inflationniste, tout en préservant la capacité d'autofinancement et en maintenant quelques investissements nécessaires à notre développement.

Depuis le début de notre mandat, chaque projet en investissement n'est réalisé qu'en fonction du montant des subventions obtenues.

Chaque achat de fonctionnement est étudié et réfléchi, les prix sont analysés afin de limiter les dépenses.

Le budget primitif 2024 de la commune de Bignoux se caractérise par :

- Le maintien de la masse salariale
- Une stabilité globale des subventions versées aux associations
- La maîtrise des dépenses

Une stabilité des taux de fiscalité communale :

- Taxe foncière (bâti) : 35.97 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54.15 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.16 %

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.



## SECTION FONCTIONNEMENT

### 1. Section de Fonctionnement

#### Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Comme le budget d'une personne ou d'une famille : d'un côté tous les crédits (salaires, prestations familiales ...) et de l'autre les dépenses (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des emprunts ...)

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 150 181.86 €.



## 1.1 Dépenses de fonctionnement

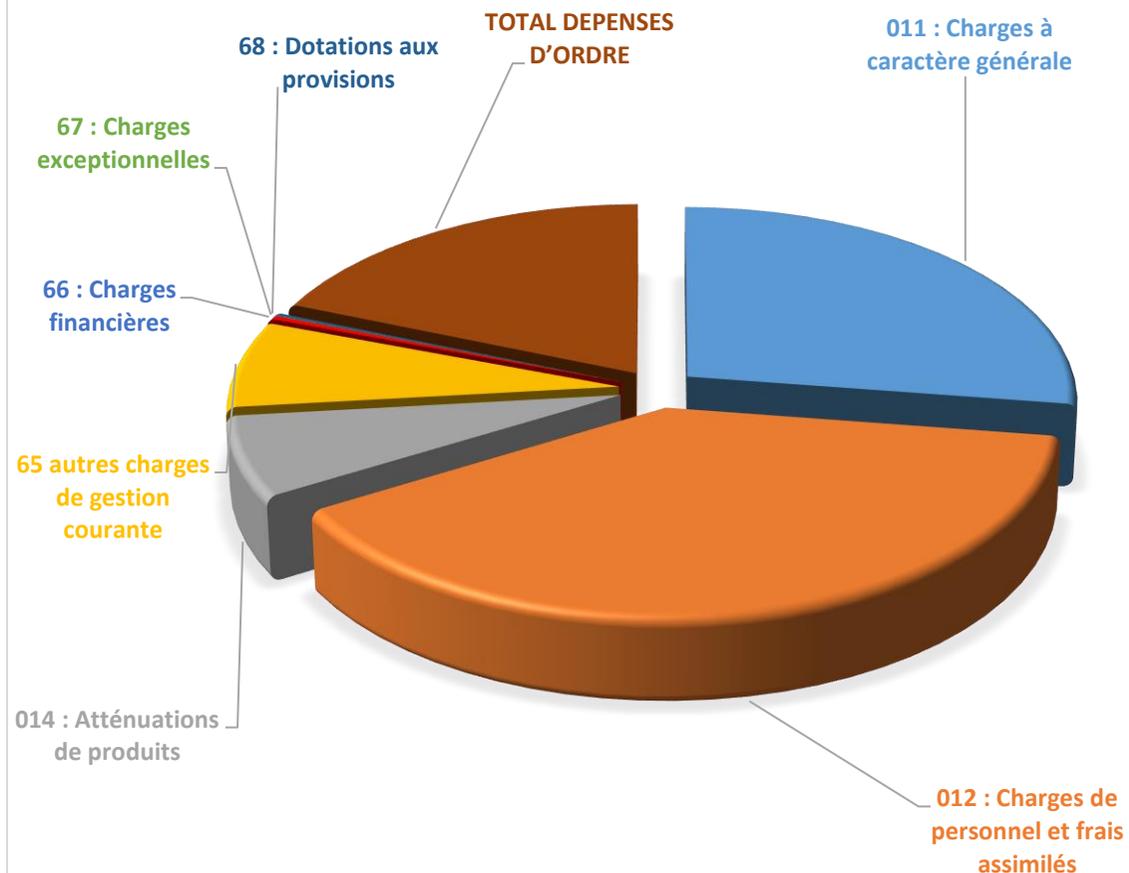
La prévision des dépenses de fonctionnement 2023 représente  
1 150 181.86 €

Les principales dépenses de la section de fonctionnement :

	DEPENSES 2024
011 : Charges à caractère générale	314 442
012 : Charges de personnel et frais assimilés	449 200
014 : Atténuations de produits	78 914
65 : Autres charges de gestion courante	85 550
66 : Charges financières	3 550
67 : Charges exceptionnelles	500
68 : Dotations aux provisions	2 400
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>934 556</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>215 625.86</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 150 181.86</b>



## DEPENSES 2024

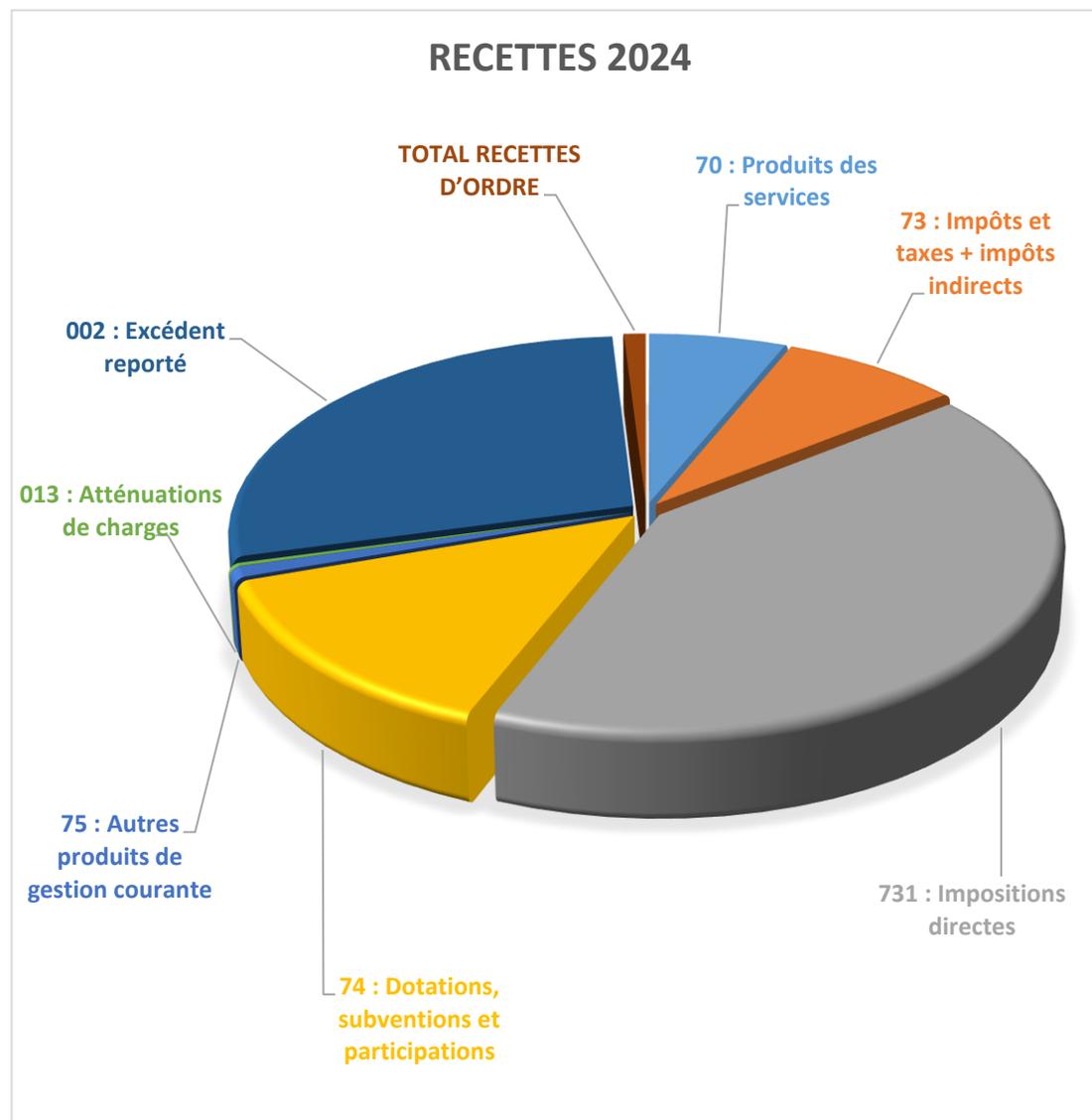


## 1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux différentes sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions de cimetières ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ...

La prévision des recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 150 181.86€

	RECETTES 2024
70 : Produits des services	71 500
73 : Impôts et taxes	93 325
731 : Impositions directes	479 800
74 : Dotations, subventions et participations	156 817.85
75 : Autres produits de gestion courante	10 000
013 : Atténuations de charges	3 000
002 : Excédent reporté	324 336.01
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 138 778.86</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>11 403</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 150 181.86</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Section d'investissement

#### Généralités

La section d'investissement sert à financer toutes les dépenses qui modifient ou enrichissent le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipement.

Par exemple, les collectivités achètent des biens et des matériels durables.

Comme le budget d'une personne ou d'une famille : l'investissement correspond à l'accroissement du patrimoine familial : achat de bien immobilier, travaux sur ce bien, acquisition de véhicule ...



## 1.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'année 2024 représentent : 547 754.30 €

Différents investissements sont prévus pour l'année 2024 :

- Fin de l'aménagement des anciens vestiaires de foot en salle multimodale
- Fin de la réhabilitation de la salle Roland Copin
- Poursuite de l'aménagement de l'ancien stade en parc paysager
- Projet d'aménagement du préau de l'école en restaurant

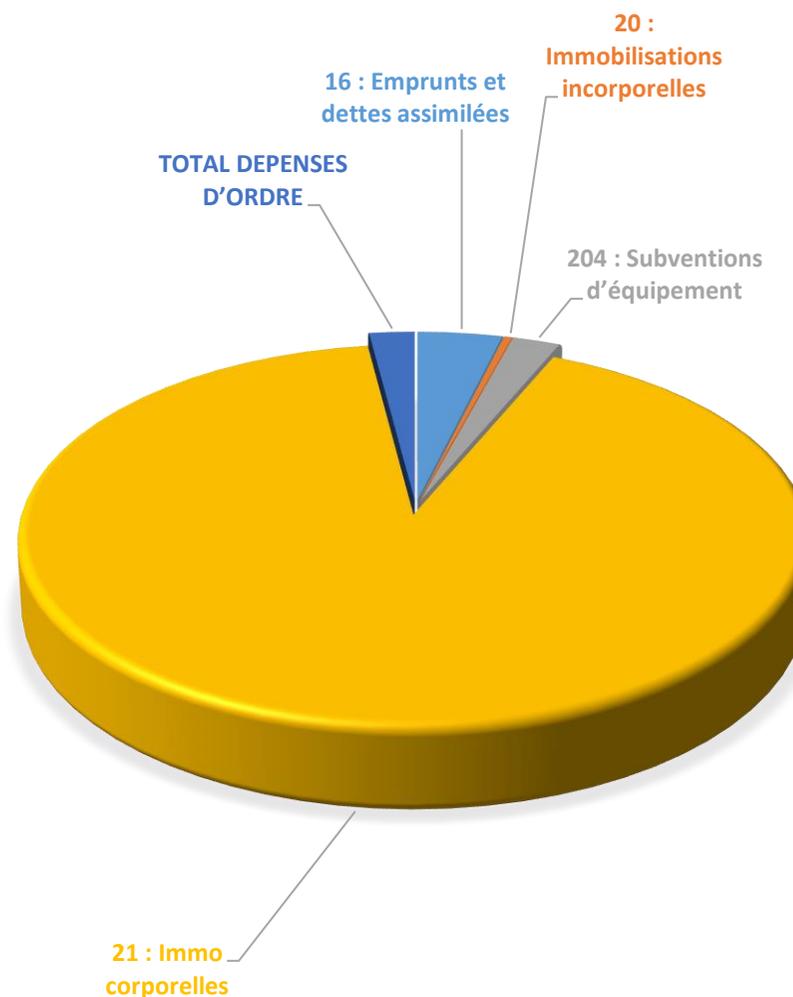
	DEPENSES 2024
16 : Emprunts et dettes assimilées	21 305
20 : Immobilisations incorporelles	2 000
204 : subventions d'équipement	12 000
21 : immobilisations corporelles	501 046.30
<b>TOTAL DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS</b>	<b>536 351.30</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>11 403</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVEST.</b>	<b>547 754.30</b>

scolaire

- Remise en état de l'allée de la salle socioculturelle



## DEPENSES 2024



## 1.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent notamment :

- Du FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et de la taxe d'aménagement ;
- Des dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics ;

	RECETTES 2024
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	165 025.43
<b>10 : Dotations, fonds divers</b>	38 290.75
<b>13 : Subventions d'investissement</b>	28 700.00
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>	21 000.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>253 016.18</b>
<b>TOTAL RECETTES OPERATIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>215 625.86</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>468 642.04</b>

